

le JOURNAL du LOMBRIC



Recyclage des piles et petites batteries p.2

Dossier spécial tri p.4 et 5

Compostage au collège p.6

Jetons moins, trions plus !

juin - juillet - août 2015 - **60**

Le SMITOM-LOMBRIC : syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine et Marnais - 67 communes - 300 000 habitants

L'ÉDITO



Suite à un récent sondage réalisé auprès de 300 personnes du territoire, le SMITOM-LOMBRIC vous livre les premiers retours encourageants sur la campagne de communication anti gaspillage alimentaire menée fin 2014 et les nouvelles habitudes adoptées en faveur de la réduction des déchets.

Dans la même lignée, le SMITOM-LOMBRIC est fier d'avoir contribué au lancement en mars dernier d'un premier site de compostage au sein du collège Elsa Triolet du Mée-sur-Seine qui devrait permettre de détourner des déchets de cantine et d'espaces verts. Les premiers résultats sont attendus pour fin 2015. Si l'expérience est concluante, elle pourrait être déployée dans d'autres établissements scolaires.

Concernant le tri des emballages ménagers, afin de vous permettre de continuer à mieux trier et plus trier, nous avons édité une double page détachable avec l'ensemble des consignes de tri selon votre commune que vous pourrez conserver et à laquelle vous pourrez vous référer en cas de doute.

Alors, ensemble, jetons moins et trions plus !

Franck Vernin
Président du
SMITOM-LOMBRIC

RETOUR SUR LA CAMPAGNE ANTI GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le SMITOM-LOMBRIC a lancé pendant tout le dernier trimestre de 2014 une grande campagne de communication anti gaspillage alimentaire.

Le gaspillage alimentaire sur le territoire français, c'est 20 kg de nourriture jetée par an et par personne (contre 34 kg/hab/an sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC).

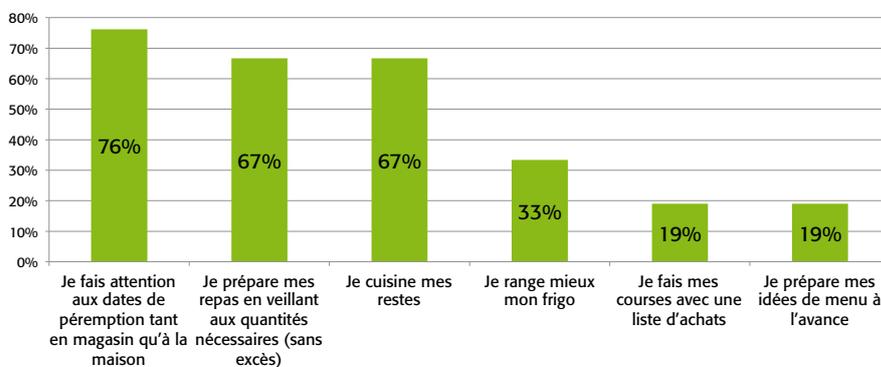
Des affiches, des animations, des insertions dans les journaux et sur les sites Internet, tels ont été les outils de communication utilisés pour sensibiliser la population à cette problématique.

Un sondage a été réalisé en avril 2015 auprès de 300 personnes pour évaluer l'impact de cette campagne. Réalisé 4 mois après la diffusion de la campagne, ce sondage indique que 22% des habitants de notre territoire se rappellent avoir vu cette campagne, ce qui est un bon résultat compte tenu de la durée entre la campagne et l'enquête téléphonique.

Ce qui a le plus marqué les personnes interrogées : le visuel jugé percutant mais également les chiffres du gaspillage alimentaire.



Suite à cette campagne ...



Le SMITOM-LOMBRIC continuera à sensibiliser les habitants du territoire à la problématique du gaspillage alimentaire dans les prochains mois. En attendant, retrouvez les conseils sur www.lombric.com.



LE JOURNAL DU LOMBRIC : Rue du Tertre de Chérisy - BP 30597 - 77016 Vaux-le-Pénil Cedex - Tél. : 01 64 83 58 60 - Fax : 01 64 83 58 69
smitom@lombric.com - www.lombric.com / Dir. de publication : Franck Vernin / Ont participé à la réalisation de ce numéro : Franck Vernin, Patrick Scheurer, Stéphanie Clary, William Gygas, Vittorio Leonardo, l'équipe technique et les adhérents du SMITOM-LOMBRIC / ISSN 1299-4995

Vous ne recevez plus le Journal du Lombric ? Contactez-nous : smitom@lombric.com

INFOS PRATIQUES

DÉCHÈTERIES

Ouverture tous les jours y compris les jours fériés (à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre) aux horaires habituels

**HORAIRES DU 1^{ER} AVRIL
AU 31 OCTOBRE**

Semaine : 15h - 19h
Samedi : 10h - 19h
Dimanche : 10h - 13h

voir conditions d'accès sur
www.lombric.com

**ouvert
7j/7
362j/an**



TRAVAUX DE MODERNISATION



Des travaux de modernisation de nos déchèteries vont avoir lieu ce printemps et cet été et sont susceptibles d'augmenter votre temps d'attente.

Pour limiter celui-ci, nous vous conseillons de privilégier les périodes plus creuses (en semaine entre 16h30 et 18h) et d'éviter le week-end.



LES PILES ET PETITES BATTERIES SE RECYCLENT !

En moyenne un français possède 75 piles et petites batteries au sein de son foyer, qu'elles soient dans les équipements (appareil photo, télécommande, jouets pour enfants...) ou en stockage. Seulement un tiers de ces piles est recyclé.

75
piles et
batteries
par foyer



Où déposer les piles et petites batteries pour qu'elles soient recyclées ?

De nombreux points de collectes sont mis en place pour collecter les piles et les petites batteries. Des contenants sont accessibles dans les petites et grandes surfaces, dans certains bâtiments publics comme les mairies, dans certaines entreprises, mais aussi en déchèterie.

Pour connaître le point de collecte le plus proche de chez vous, rendez-vous sur :

www.screlec.fr

Et après ? La collecte, le tri et le recyclage

Une fois collectés, les piles et accumulateurs usagés doivent être triés pour être orientés vers des filières de valorisation adaptées.

Les matériaux contenus dans les piles et accumulateurs vont en être extraits. On récupère en moyenne 60% de la matière première issue des accumulateurs et 50% de celle issue des piles.



Que deviennent les matériaux composant une pile une fois recyclée ?



- **L'acier**, une fois recyclé sert à fabriquer des carrosseries de voitures.
- **Le zinc** est réutilisé dans la fabrication de toitures et de gouttières.
- **Le manganèse** permet de fabriquer de la peinture anti-rouille.
- **Le nickel** sert à produire des pièces de monnaie.
- **Le fer** est utilisé pour confectionner les dents des pelleteuses et des couteaux.

50%
de la matière 1^{ère}
des piles
est recyclée

LE LOGO TRIMAN



SI VOUS VOYEZ CE LOGO SUR UN PRODUIT C'EST QU'IL PEUX ÊTRE RECYCLÉ!



Quel produit se recycle ?
 Quel produit ne se recycle pas ?
 Depuis le 1^{er} janvier 2015, un logo obligatoire «TRIMAN» informe le consommateur des produits qui bénéficient d'une filière de recyclage et qui, par conséquent, peuvent être triés.

Le logo TRIMAN mis en œuvre par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) devrait permettre de lever les ambiguïtés liées à la multitude de logos apposés jusqu'ici sur les produits et de responsabiliser les consommateurs sur leurs actes d'achat. Il devrait aider également les habitants dans leurs gestes de tri, contribuant ainsi à faire progresser le recyclage.



Que signifie le Point Vert ?

Contrairement à une idée reçue, le Point Vert ne veut pas dire que l'emballage est recyclable. Il signifie que l'entreprise qui met en vente ce produit participe financièrement à la collecte, au tri et au recyclage des emballages.

DES RUCHES SUR LE SITE DE RÉAU



De nos jours, l'abeille est devenue l'un des symboles des écosystèmes. Les ruches ont été mises en place en juin 2014, dans un bois à proximité de la plateforme de compostage de Réau et ont déjà livré leurs premières récoltes de miel.

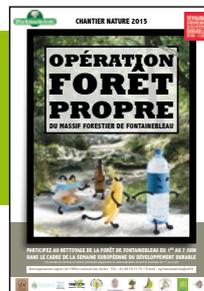
150 kg de miel
récolté en 2014



Avantage de cet emplacement : le site de Réau, bordé par un bois et des prés fleuris, est protégé des pesticides qui pourraient être présents aux alentours et impacteraient le rucher, entraînant la mort rapide des colonies. Cyril Lesecq, l'apiculteur propriétaire des ruches travaille de façon artisanale et inspecte ses ruches chaque semaine en pleine saison.

Le miel a déjà pu régaler un grand nombre de gourmands lors de notre Journée Portes Ouvertes où il a été utilisé pour sucrer les crêpes.

CHANTIER NATURE : OPÉRATION FORÊT PROPRE



Pendant la Semaine Européenne du Développement Durable du 1^{er} au 7 juin, l'ONF et ses partenaires organisent la 3^{ème} édition de l'Opération Forêt Propre du massif forestier de Fontainebleau.

Le principe consiste en une action de ramassage de déchets en forêt avec une forte vocation pédagogique par le biais d'animations sur le tri et la prévention.

Les écoles et les centres de loisirs participent durant la semaine, du 1^{er} au 5 juin.

Les associations et particuliers se mobilisent lors du week-end du 6 et 7 juin.

Les déchets ramassés sont collectés par le SMICTOM de la Région de Fontainebleau puis traités partiellement par le SMITOM-LOMBRIC.

ÉVÈNEMENT

4^{ÈME} ÉDITION DE LA SÉNARTAISE



La Sénartaise, course/marche féminine et solidaire de 6 km au profit de la recherche contre le cancer, aura lieu le 19 juin.



Aux côtés de l'Agglo de Sénart, le SICTOM de Sénart (prêt des bacs et collecte des déchets) et le SMITOM-LOMBRIC (tri et traitement des déchets) s'associent à cet événement sportif. Une communication sur le tri des déchets sera également réalisée.

+ d'infos : www.senart.com

UN DOUTE, UNE QUESTION ?
SMITOM-LOMBRIC

www.lombric.com

OU

0 800 814 910
N° Vert (appel gratuit depuis un poste fixe)





COMMENT TRIER ?

Chaque syndicat de collecte des déchets ménagers (adhérents du SMITOM-LOMBRIC) met en œuvre SES PROPRES CONSIGNES DE TRI.

(Voir coordonnées en bas de page)

Retrouvez-les à partir du nom de votre commune et du code couleur correspondant.

A	F	R
Arbonne-la-Forêt	Féricy	Réau
Avon	Fleury-en-Bière	Rochette (La)
B	Fontaine-le-Port	Rubelles
Barbizon	Fontainebleau	S
Blandy-les-Tours	Fouju	Saint-Fargeau-Ponthierry
Bois-le-Roi	H	Saint-Germain-Laxis
Boissetes	Héricy	Saint-Mammès
Boissise-la-Bertrand	L	Saint-Martin-en-Bière
Boissise-le-Roi	Le Mée-sur-Seine	Saint-Germain-sur-Ecole
Bourron-Marlotte	Lieusaint	Saint-Sauveur-sur-Ecole
C	Livry-sur-Seine	Samois-sur-Seine
Cély-en-Bière	M	Samoreau
Cesson	Machault	Savigny-le-Temple
Chailly-en-Bière	Maincy	Seine-Port
Champagne-sur-Seine	Melun	Sivry-Courtry
Chartrettes	Moisenay	T
Châtelet-en-Brie (Le)	Montarlot	Thomery
Chatillon-la-Borde	Montereau-sur-le-Jard	V
D	Montigny-sur-Loing	Valence-en-Brie
Dammarie-les-Lys	Moret-sur-Loing	Vaux-le-Pénil
E	N	Veneux-les-Sablons
Échouboulains	Nandy	Vernou-la-Celle-sur-Seine
Écrennes (Les)	P	Vert-Saint-Denis
Écuelles	Pamfou	Villecerf
Épisy	Perthes-en-Gâtinais	Villemer
	Pringy	Villiers-en-Bière
		Voisenon
		Vulaines-sur-Seine

Coordonnées des adhérents du SMITOM-LOMBRIC



Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
Renseignements :
N° Vert 0 800 814 910



Communauté de Communes du Pays de Bière
Renseignements :
01 60 66 12 53



Communauté de Communes Vallées et Châteaux
Renseignements :
N° Vert 0 800 814 910



Communauté de Communes Seine-École
Renseignements :
01 64 89 01 27



SMICTOM de la Région de Fontainebleau
Renseignements :
N° Vert 0 800 133 895



Commune indépendante de Fouju
Renseignements :
N° Vert 0 800 814 910



SICTOM de Sénart
Renseignements :
N° Vert 0 800 774 062



**À DÉPOSER
DANS UN POINT
D'APPORT VOLONTAIRE**




consignes valables **UNIQUEMENT** pour les communes de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine



Verre



Journaux et magazines



Textile



FOUJU



Verre



Journaux et magazines



Textile




consignes valables **UNIQUEMENT** pour les communes du SMICTOM de la région de Fontainebleau



Textile
(vêtements, linge, chaussures)




consignes valables **UNIQUEMENT** pour les communes du SICTOM de Sénart



Verre



Textile

Les emballages doivent être vidés de leur contenu



À DÉPOSER DANS VOTRE BAC JAUNE
ou votre borne enterrée



secteur expérimental d'extension des consignes de tri



Tous les emballages en plastique rigide*
(sacs et films plastiques exclus)



Briques et emballages en carton



Emballages métalliques



Bouteilles, flacons et bidons en plastique*



Briques et emballages en carton



Emballages métalliques



Bouteilles, flacons et bidons en plastique*



Briques et emballages en carton



Emballages métalliques



Verre



Journaux et magazines



Bouteilles, flacons et bidons en plastique*



Briques et emballages en carton



Emballages métalliques



Journaux et magazines



En cas de doute, il est préférable de contacter les adhérents du SMITOM-LOMBRIC ou de jeter l'emballage dans la poubelle d'ordures ménagères. Voir page 4

** même ayant contenu des corps gras*



LA PAROLE AUX ADHÉRENTS DU SMITOM-LOMBRIC

Le collège Elsa Triolet du Mée-sur-Seine composte !

En partenariat avec le Conseil Départemental de Seine et Marne, l'ADEME et la Région Île-de-France, le SMITOM-LOMBRIC a installé le 11 mars dernier un composteur grande capacité au collège Elsa Triolet du Mée-sur-Seine. Ce composteur d'une capacité de 4 x 1,70 m³ a pour objectif de valoriser les déchets de la cantine (déchets de cuisine et restes de repas) et de sensibiliser les élèves à la réduction des déchets.

Pour assurer le suivi du site, le SMITOM-LOMBRIC a fait le choix de mandater un Maître composteur expérimenté. Une formation sur l'utilisation et la gestion d'un site de compostage a été dispensée par le Maître composteur aux personnels de cuisine, aux agents d'entretien et aux référents du site. Les élèves d'une classe de 6^{ème} ont également été formés et sensibilisés aux pratiques du compostage.



Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine - Fouju

La Communauté d'agglomération Melun Val de Seine donne l'(éco) exemple



La Communauté subventionne l'achat d'un composteur auprès des habitants de son territoire. Il s'agit de réduire la production de déchets à la source afin de respecter l'engagement de la loi du Grenelle I de réduction de 7% la quantité des déchets par an et par habitant. En effet, un tiers de nos ordures ménagères produites annuellement sont compostables.

Les institutions ne sont pas en reste ! Aussi, le siège de la communauté est désormais doté d'un composteur alimenté par la tonte des espaces verts du site et les déchets de restauration des agents sensibilisés par leur Éco-équipe.

Plus d'infos sur www.lombric.com

Renseignements : N° Vert 0 800 814 910

Communes concernées : Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-les-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Voisenon et Fouju

SICTOM de Sénart

Halte aux dépôts sauvages



Sur les communes du SICTOM de Sénart, les dépôts sauvages sont en constante évolution.

Pour l'année 2014, 357 000 € ont été consacrés par le SICTOM à la collecte de ces dépôts sauvages.

Il faut savoir également que ce montant n'inclut pas le coût des collectes organisées directement par les communes et par l'agglomération de Sénart (principaux autres intervenants).

Ces frais supplémentaires se répercutent sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères payée par chaque contribuable.

Les auteurs de ces délits, quand ils sont identifiés par la police municipale, doivent savoir qu'ils s'exposent à des amendes de 450 à 1 500 €.

Renseignements : N° Vert 0 800 774 062

Communes concernées : Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis



Communauté de Communes Seine-École

Que faire de ses déchets verts ?

1 - Le ramassage en porte à porte dans votre unique bac à couvercle marron tous les 15 jours du 1^{er} mars au 31 décembre (avec possibilité de déposer à côté, deux sacs en papier biodégradable et deux fagots). Pour les jours de collecte, se référer au calendrier 2015 distribué annuellement ou disponible à la Communauté de Communes Seine-Ecole.

2 - La déchèterie est réservée à l'usage exclusif des habitants particuliers et limitée aux véhicules légers de moins de 3,5 tonnes.

Habitants de Saint-Fargeau-Ponthierry : déchèterie au rond-point de Maison Rouge

Habitants de Pringy : déchèterie d'Orgenoy

3 - Le compostage permet :

- de recycler et de valoriser toutes les matières organiques du jardin et de la cuisine.

- d'obtenir un engrais très riche et surtout naturel.

Vous pouvez acquérir un composteur individuel à tarif préférentiel. Pour le réserver contacter

le service Environnement au 01 64 89 51 40 ou sur www.lombric.com.

Le Chatelet-en-Brie



Renseignements : 01 64 89 01 27

Communes concernées : Pringy et Saint Fargeau-Ponthierry



Communauté de Communes Vallées et Châteaux

Rejets dans la nature : une pollution à bon compte pour qui ?

Une histoire simple et vraie à méditer.



« J'ai quelques travaux à effectuer. J'embauche des personnes de passage qui disent effectuer toutes sortes de travaux. Le prix bas me convient. Ces personnes affirment à la fin du chantier emporter mes déchets à la déchèterie. Je paie, sans facture, en espèces. Et ensuite ... tous mes déchets se retrouvent dans la nature, dans un lieu proche de mon chantier. »

Cette fois ci, l'auteur de la pollution a été identifié et une autre facture lui a été présentée. Il a pris en charge le coût d'évacuation des déchets soit environ 950 €. Une plainte a été déposée en gendarmerie. Ces négligences et cette inconscience sont payées comptant par la nature et les communes.

Histoire vraie qui a eu lieu à Pamfou en 2014.

Renseignements : N° Vert 0 800 814 910

Communes concernées : Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Echouboulains, Féricy, Le Chatelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Maincy, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courty et Valence-en-Brie



SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Il était une fois le SMICTOM

Et notre lettre d'information



Depuis deux ans, le SMICTOM édite une lettre pour diffuser une information concrète, précise et complète sur le monde des déchets. Quatre thèmes principaux sont développés.

Les lettres sur le SMICTOM permettent de comprendre notre fonctionnement interne. Celles sur le tri permettent de faire des focus précis sur tous les déchets de façon bien spécifique. Celles sur la prévention donnent des clés concrètes pour réduire ses déchets tout en faisant des économies. Et enfin celles sur le jardinage sont principalement orientées sur le compostage avec ses multiples avantages.

Grâce à nos communes comme relais, notre lettre a de plus en plus de succès auprès de nos habitants !

Retrouvez tous nos numéros sur www.smictom-regionfontainebleau.fr

Renseignements : N° Vert 0 800 133 895

Communes concernées : Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Ecuelles, Episy, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Héricy, Montarlot, Montigny-sur-Loing, Moret-sur-Loing, Saint-Mammès, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Veneux-les-Sablons, Vernou-la-Celle, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine



Communauté de Communes du Pays de Bière

Incidents de collecte



Lors du ramassage des déchets en porte à porte, vous pouvez parfois être confronté à un refus de collecte.

Quelle qu'en soit la raison, bac non conforme, tri incorrect dans le bac à emballages, quantité de végétaux excessive et trop lourde, les agents de collecte ne sont pas habilités ni autorisés à

vous renseigner sur le motif de ce refus. Ils vous remettront les coordonnées de la Communauté de Communes du Pays de Bière, interlocuteur unique du service Ordures Ménagères.

Ces refus ne doivent pas être perçus comme une sanction mais une véritable démarche vers un tri de meilleure qualité et une utilisation optimale de nos ressources dans le respect du règlement intérieur du Service de collecte.

Renseignements : 01 60 66 12 53

Communes concernées : Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole et Villiers-en-Bière

A COLLECTIONNER !

LE LOMBRIC



PAR V. LEONARDO

